



Club d'Échecs de Maisons-Laffitte

PROCÈS VERBAL

Club d'Échecs de Maisons-Laffitte

Comité Directeur du 17 janvier 2011

Ouverture de Séance

Lieu : Centre Sportif et Culturel, 99 rue de la Muette, 78600 Maisons-Laffitte

Date : Lundi 17 janvier 2011 à 21h25.

Feuille de Présence, Procurations, Quorum

Présents : 9 : Pascal Palisseau, Christophe Roumégous, Luc Probert, Laurent Bessonneau, Pierre Cornot, Raphaël Daouphars (jusqu'à 23h50), Vladimir Djordjevic (à 21h30), Damien Lebrun, Gilles Mugnier, Rémy Ziliox (à 22h10)

Absent mais représenté : 0

Absent non représenté : 1 : Pierre Cornot

Le quorum est atteint.

Le Président a convié Vincent Dupuy, membre du club à assister au Comité Directeur avec voix consultative en raison de son implication dans l'organisation du tournoi rapide et de l'ordre du jour.

Le Secrétaire propose une modification de l'ordre du jour pour examiner le procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et le procès verbal de l'Assemblée Générale Élective du 8 octobre 2010. Le Comité Directeur approuve ce changement à l'unanimité.

Approbation du Procès Verbal du Comité Directeur du 3 septembre 2010

Aucune remarque n'est faite sur le Procès-Verbal.

Vote du Comité Directeur : **Pour : 7 / Abstention : 0 / Contre : 0**

Le Procès Verbal du Comité Directeur du 3 septembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Approbation des Procès Verbaux des Assemblées Générales du 8 octobre 2010



Club d'Echecs de Maisons-Laffitte

Aucune remarque n'est faite sur les Procès Verbaux.

Vote du Comité Directeur : **Pour : 7 / Abstention : 0 / Contre : 0**

Les Procès Verbaux des Assemblées Générales du 8 octobre 2010 sont adoptés à l'unanimité.
Vladimir Djordjevic arrive à 21h35.

Présentation des actions menées depuis la dernière réunion par le Président

Soutenance du Dossier de Coopération et de Partenariat avec la mairie

En présence de M Navez (maire-adjoint) et Florence Rousvoal (directrice adjointe aux service des sports et des associations)

et de Pascal Palisseau (Président), Christophe Roumégous (Secrétaire) et Gilles Mugnier.

La soutenance s'est bien passée et le partenariat devrait être renouvelé cette année avec le maintient de la subvention de 1000€. La municipalité nous soutient dans le projet d'organiser un tournoi et des contacts ont été pris avec les services techniques concernés.

Concernant les demandes de la municipalité, il nous est demandé de différencier les Mansonnien et les autres membres du club sur les montants d'adhésion. A titre indicatif, 7% à 10%.

Vladimir Djordjevic évoque une ingérence de la mairie. Christophe Roumégous indique que c'est un « souhait » de la mairie. Pascal Palisseau précise qu'il a notifié à Monsieur Navez que les membres actifs du club sont majoritairement non-mansonnien et que cela ne serait pas sans poser quelques problèmes. C'est un point qui sera abordé lors d'un autre comité directeur.

Enfin, la mairie a évoqué la programmation de travaux important sur le centre sportif et culturel pour 2011/2012.

68 membres au dessus de l'objectif à 60 en début d'année.

Le nombre de licenciés est en augmentation et la répartition est de l'ordre de 50% de jeunes (-20 ans) pour 50% d'adultes.

Vladimir Djordjevic, évoque justement le problème de la taille du local jeune : salle froide sans chauffage, sombre, sans point d'eau, vétuste et trop petite si le nombre d'enfants continue d'augmenter. Il faudra une nouvelle salle en prévision de l'augmentation envisagée des inscriptions jeunes pour l'année 2011-2012. Il y a également un problème aussi sur le nombre d'animateurs : 3 bénévoles qui sont très sollicités. L'ouverture d'un poste d'animateur salarié est un objectif pour le samedi avec les jeunes à partir de la saison 2011-2012.

Subvention du Conseil Général des Yvelines.

La subvention a été votée pour un montant : 1524€.



Club d'Echecs de Maisons-Laffitte

Agrément sport

Le dossier complet a été remis à DDCS par le secrétaire après l'Assemblée Générale. La visite d'inspection a eu lieu le 27 novembre. Les gardiens ont été très disponibles et l'inspection s'est bien passée puisqu'un avis favorable a été émis.

Achat matériel envisagé

Il est envisagé d'investir, pour l'activité « enseignement jeune », dans un rétroprojecteur et tableau blanc mural pour un montant de l'ordre de 350€.

22h10 : arrivée de Rémy Zilliox.

Formation

Vladimir Djordjevic est fraîchement titré Arbitre Fédéral 4.

Christophe Roumégous a validé l'UV2 pour l'obtention du titre d'Arbitre Fédéral 3.

Vladimir Djordjevic et Christophe Roumégous sont actuellement en stage au sein du club du Vésinet valider la partie pratique du Diplôme d'Animateur de la FFE (DAFFE).

Membres n'ayant pas acquitté leur cotisation

Les membres suivants n'ont pas acquitté leur cotisation pour la saison 2010-2011 ou ont choisi de s'inscrire dans un autre club : Marc Benhaim, Anthonin Bounoure, Patrice Briand, Ephrem Dumas de la Taille, Ghislain Gislard, Donald King, Thomas Labry, Francelin Liégeois, Christian Massias, Alexandre Medawar, Antoine Wellers.

Christophe Roumégous propose de constater le non paiement des cotisations comme cela est prévu par le règlement intérieur.

Vote du Comité Directeur : **Pour : 9 / Abstention : 0 / Contre : 0**

Les personnes sus-citées ne sont plus membres du club.

Point sur l'état d'avancement du tournoi et budget

Gilles Mugnier, membre du comité d'organisation présente l'état d'avancement du projet. Il indique que la date retenue sera le 29 mai 2011 (premier choix) ou à défaut le 22 mai 2011. Si aucune de ces 2 dates n'est possible, le tournoi sera repoussé à l'année prochaine.

Au niveau des tarifs, l'hypothèse retenue est la suivante : 16€ (adultes) / 8€ (jeunes) avant et 20€ / 10€ le jour même.

Plusieurs propositions d'affiches sont présentées.



Club d'Echecs de Maisons-Laffitte

Il est décidé de ne pas restreindre l'inscription aux joueurs dont le classement Élo est inférieur à 2400 et que l'inscription sera gratuite pour les titrés.

La logistique est fournie par les services municipaux : la sonorisation, les tables et les chaises, ainsi que le réfrigérateur.

La salle d'analyse est à l'écart de la salle de tournoi, ainsi que le bar.

Pascal Palisseau est chargé de demander au comité départemental YES le prêt de pendules et des jeux. Il faudra prévoir environ 50 jeux et pendules.

Départ de Raphaël Daouphars à 23h50

Budget du Tournoi

Luc Probert, en tant que trésorier, propose que le club affecte 400€ pour équilibrer le budget du tournoi.

Christophe Roumégous propose que le comité d'organisation ait toute latitude pour mener le projet et notamment pour établir la grille de prix. Néanmoins, il est proposé que :

- le budget du tournoi sera soumis systématiquement au Trésorier du club pour avis.
- les factures sont réglées en priorité par le Trésorier et il faut éviter les avances de frais par les bénévoles.
- les commandes sont signées par le Président qui consulte le Trésorier.

Ceci doit permettre :

- d'assurer le bon contrôle des dépenses par le Trésorier.
- d'éviter que les bénévoles qui s'engagent aient à avancer les fonds.

Vote du Comité Directeur : **Pour : 8 / Abstention : 0 / Contre : 0**

Remboursement de frais

Luc Probert, en tant que Trésorier, indique qu'il serait bien de débattre des montants des remboursements de frais kilométriques, de restauration et d'hôtel engagés par les bénévoles. Actuellement, les frais sont remboursés sur présentation des factures mais ne sont pas plafonnés. Il s'agit de clarifier la situation.

Luc Probert propose les mesures suivantes pour les frais engagés à partir du 18 janvier 2010 :

- Frais kilométriques : le barème usuellement appliquées par les associations d'intérêt général pour le remboursement des frais de déplacement des bénévoles est de 0,299 €/km quelque soit la cylindrée de la voiture, hors frais de péages. Ce barème est soumis à une actualisation réglementaire annuelle. Il sera automatiquement actualisé et le Comité Directeur en sera informé lors de la première réunion qui suit. Les péages sont remboursés sur présentation des justificatifs.
- Hôtel : lorsque les bénévoles en déplacement pour le club doivent se loger, le plafond proposé est de 50 €/nuitée, petit déjeuner inclus. Par ailleurs, il est précisé qu'il s'agit d'un plafond. Le club ne remboursera que les factures qui lui seront présentées. Il ne s'agit pas d'un forfait.
- Restauration : Lorsque les bénévoles doivent manger au restaurant dans le cadre de leur activité



Club d'Echecs de Maisons-Laffitte

pour le club, les frais de restauration sont plafonnés à 15 € par repas et par personne. Comme pour l'hôtel, il seront remboursés sur présentation d'une facture.

- Équipes du club en déplacement hors de la région Ile-de-France : les montants appliqués aux remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hôtel des joueurs et membres de l'encadrement dans les compétitions nationales par équipes sont ceux décrits dans les trois points précédents.

- Afin que les frais soient remboursés, le Trésorier doit être avisé avant d'engager les frais. Sans cet accord, le Trésorier pourra refuser les remboursements.

Vote du Comité Directeur : **Pour : 8 / Abstention : 0 / Contre : 0**

Fin de Séance.

Le Secrétaire indique que le dernier point à l'ordre du jour est : "question diverses". Aucune question additionnelle n'est formulée. L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée le mardi 18 janvier à 0h10.

Pièces annexes à ce Procès Verbal.

Pièce annexe : Feuille de Présence.

Le Président,
Pascal Palisseau

Le Secrétaire Général,
Christophe Roumégous